



N° 18- 22

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de **Lundi 4 Juin 2018**

**OBJET: Désignation d'un représentant au Bureau du Conservatoire Botanique de
Martinique**

Président
Secrétaire de séance.....

Monsieur Louis BOUTRIN
Monsieur Gustave CANTINOL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le 4 Juin, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur une deuxième convocation du Président, à 14h30, au siège administratif du Parc Naturel de Martinique sis Annexe Monsigny, faute de quorum le 31 Mai, pour délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT, sur l'ordre du jour inchangé, suivant :

1. Adoption du PV des séances du 27 mars et 6 avril 2018
2. Vote du Compte Administratif 2017/ Compte de Gestion 2017
3. Validation de l'avant-projet de périmètre (classement UNESCO)
4. Organisation des élections professionnelles
5. Création de postes
6. Entretien professionnel annuel
7. Ponts et aménagements d'horaires pour l'année 2018
8. Désignation d'un représentant au Bureau du Conservatoire Botanique
9. Questions diverses.

Nombre de membres en exercice : 53

Présents : 20
Pouvoirs : 9
Absents, excusés : 24

Etaient présents :**CTM** : MM. L. BOUTRIN, R. MARTINE, L. ADENET, F. CATHERINE, F. LORDINOT & MME MF. TOUL**Communes** : - Membres titulaires : M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), M. G. CHAUVET (Schoelcher), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme N. LAGIER (François), M. R. LASSOURCE (Vauclin), Mme V.MATIME (Marigot), M. G. MONSTIN (Carbet),

- Membres suppléants : M. P. LARGEN (Sainte-Luce) représente M. W. LOUIS-SIDNEY, M. J. DERIC (Sainte-Anne) représente M. A. THEODOSE

Communautés d'agglomération – Membre titulaire: M. Jude PANCRATE (CAESM)**Ont donné procuration :****CTM** : M. B. BIROTA à M. R. MARTINE, Mme J. DULYS-PETIT à M. F. LORDINOT, M. C-A. MENCE à Mme MF. TOUL, Mme M. PLANTIN à L. ADENET**Communes** : M. C. DACHIR (Marin) à Mme N. LAGIER, Mme J. DULAC (Anses d'Arlet) à M. P. LARGEN, Mme F. EDWIGES (Ducos) à M. G. CANTINOL, M T. MARECHAL (Case-Pilote) à M. A. DESLANCES, M. C.PALIN (Trinité) à M. H. DAGISTE**Etaient absents :****CTM** : Mmes C. BAURAS, M-L. LESDEMA, K. BERNABE, MM. G. COUTURIER, D. LOUIS-REGIS (excusé), D. ZOBDA**Communes** : Membres titulaires : M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. P. HONORE (FdF), M. M. MARTHELY (Robert), M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie), M. A-E. RANGOM (Lamentin), Mme M-A. REGINA (Basse-Pointe), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), Mme K. SALIBER (Morne-Vert), Mme S. SIMBA (Diamant), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba)
Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM), M. N. MONSTIN (CAP NORD).**Excusés :**

Mme N. EDON-ROMANA (Fonds Saint Denis), Mme N. LITTRE (Gros-Morne).

Invité : M. J-P. MANZANO (Trésorier du SM/PNM)**Assistaient à la réunion :**

M. J. VILLERONCE, DGS du PNM et ses collaborateurs



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement au parc naturel régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,

Vu l'extrait de délibération n°16-04 en date du 17 Février 2016 portant élection du Président et des membres du Syndicat Mixte du PNRM,

Considérant l'élection du nouveau Bureau du Conservatoire Botanique de Martinique (CBMque) par le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale en date du 27 avril 2018, selon la composition suivante :

- 1 Président
- 1 Vice-Président
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier
- 1 Vice-Secrétaire
- 1 Vice-Trésorier

Considérant l'élection du Parc naturel de Martinique, membre de droit au Conseil d'Administration du CBMque au poste de Vice-Secrétaire au sein de son Bureau,

Il est proposé au Comité Syndical de désigner le Président du Parc naturel de Martinique ou son représentant au poste de Vice-Secrétaire du Bureau du CBMque.

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Comité Syndical

Article 1

Désigne le Président ou son représentant au poste de Vice-Secrétaire du Bureau du Conservatoire Botanique de Martinique.

Article 2

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 4 juin 2018

Le Président,

Louis BOUTRIN

